



Avignon, le 2 avril 2021

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DDFIP / OS DU 02/04/2021

Voici ce qui s'est dit lors de la dernière réunion sur la situation sanitaire et ses conséquences pour le Vaucluse avec notamment les points importants à retenir:

- **Situation sanitaire dans le Vaucluse pour la semaine 12:** la situation globale du département continue de se dégrader encore plus: le taux d'incidence est passé de 305 à 422 pour 100 000 habitants en une semaine et était déjà supérieur à 430 hier. Plusieurs EPCI ont des taux encore plus importants, notamment la CCPAL (Pays d'Apt Luberon) avec un taux au-dessus de 600.

288 personnes sont hospitalisées dont 22 en réanimation-soins intensifs.

Plus de 64 000 personnes ont été vaccinées en Vaucluse : l'ouverture d'un « vaccinodrome » sur Montfavet est prévue la semaine prochaine et la Préfecture espère atteindre rapidement un rythme de 13 000 vaccinations par semaine.

**Au titre de la vaccination** jugée par les pouvoirs publics comme la priorité des priorités face à la pandémie, Solidaires Finances Publiques a rappelé à la Direction la possibilité aux agents de poser une **autorisation d'absence d'une demi-journée pour aller se faire vacciner** et ce, à chaque dose, suite à un message DG du 11 mars dernier : la Direction s'est engagée à communiquer rapidement sur le sujet avec les conditions de mise en œuvre et nous vous rappelons les précisions suivantes reprises dans notre article du 17 mars dernier: la vaccination étant une démarche personnelle qui n'a pas à être connue de l'employeur, cette autorisation d'absence d'une demi-journée doit être accordée sur le fondement d'une déclaration écrite sur l'honneur dans laquelle l'agent précise qu'il a eu une consultation auprès d'un professionnel de santé sans précision du motif de cette consultation. Par ailleurs, afin d'éviter que le type d'autorisation d'absence renseigné dans SIRHIUS permette de déduire le statut vaccinal de l'agent, il est demandé à l'agent concerné d'utiliser le code d'absence « Divers » en lieu et place du code « CA030 ».

Au cas par cas, des « facilités » horaires pourront être également accordées pour aller se faire vacciner sur le temps de travail (notamment, par exemple, en cas de RDV pendant une plage fixe).

**- A la DDFiP 84 :**

On a actuellement 3 cas positifs à la DDFiP 84 en cours de suivi et 4 cas contacts potentiels et la Direction estime que la situation semble maîtrisée.

**Ensuite, ont été abordées les conséquences des annonces présidentielles du 31 mars dernier :**

- **Attestation** : un modèle d'attestation tenant compte du critère des 10 km, notamment pour les déplacements professionnels et domicile-lieu de travail pour les agents en présentiel va être rapidement diffusé.

**- Fermeture des écoles à/c du 6 avril et vacances scolaires:**

**Garde d'enfants – ASA - Télétravail**

La Direction a annoncé la mise en place du dispositif de l'ASA pour la garde d'enfants de moins de 16 ans lorsque le télétravail n'est pas possible.

Nous avons rappelé que, selon nous, le télétravail et la garde d'enfants n'étaient pas compatibles.

La position de la Direction sur le sujet est la suivante en fonction des périodes considérées :

- pour la semaine du 6 avril dite semaine d'école à la maison, il a été convenu que les parents d'enfants notamment les plus jeunes puissent être en ASA sans avoir à télétravailler ;

- pendant les 2 semaines de vacances scolaires : dans un premier temps, il a été acté que les plannings de congés posés sur la période initiale de vacances scolaires soient « remontés » voire adaptés sur la nouvelle période de vacances et de ce fait, inviter les agents à prendre quand même des congés à hauteur de ceux initialement prévus (le plus souvent une semaine sur deux). Ensuite, la Direction a convenu que les agents, n'ayant pas de solution de garde alternative pour la 2ème semaine (on ne sait toujours pas si les modes de garde périscolaires comme les centres aérés seront maintenus, ce qui nous semble peu probable...), pourront télétravailler selon un mode « dégradé » et adapté avec très certainement un rendement moindre en concertation avec le chef de service (par exemple 50 % télétravail/50 % ASA), ou, selon les cas, pourront bénéficier d'ASA : en tout état de cause, toutes les situations seront à étudier au cas par cas dans le cadre d'un échange préalable entre l'agent et le chef de service.

**- Télétravail :**

La Direction a rappelé que le télétravail doit, selon les consignes nationales et locales, être poursuivi, intensifié et fortement incité.

Cela se traduit au niveau de la DDFIP par un télétravail si possible 4 jours sur 5 pour les agents déjà équipés et dans le cadre des rotations pour les services concernés : la règle est donc l'utilisation maximale des PC portables à disposition.

Pour ce qui est des agents « fragiles », ces nouvelles dispositions de mesures renforcées mettent fin temporairement aux dérogations de retour en présentiel accordées par le médecin du travail et impliquent un retour à un télétravail 5 jours sur 5.

- **Restauration collective et espaces de convivialité** : les espaces de restauration collective (RIA Avignon et Cantine Orange) ont été adaptés en fonction des dernières mesures renforcées notamment au niveau de la jauge de 8 m<sup>2</sup> par usager et peuvent donc pour le moment rester ouverts. Les mêmes mesures renforcées (jauge, installation en quinconce sans face à face, etc.) pour les espaces de convivialité ont été rappelées.

- **Formation professionnelle** : le dispositif permettant un retour en présentiel des stagiaires est pour l'instant lui aussi maintenu à partir du moment où l'effectif total ne dépasse pas 6 personnes (1 formateur + 5 stagiaires maxi) et que les consignes sanitaires sont strictement respectées. Pour les stages de plus de 6 personnes, soit tout se fait en distanciel, soit 6 personnes peuvent être en présentiel et le reste à distance.

- **Congés de report 2020** : l'alignement des vacances scolaires sur une période unique qui va du 9 avril au soir jusqu'au 26 avril au matin pose la question de l'utilisation des jours de report de 2020 puisque normalement, il est possible de les prendre jusqu'au dernier jour du terme des congés de la dernière zone, soit initialement le 9 mai pour cette année.

Nous avons donc demandé à la centrale qu'elle maintienne cette date, évitant ainsi d'imposer aux agents de poser obligatoirement ces jours avant le 23 avril.

Nous attendons une réponse rapide afin que les collègues puissent s'organiser.

Enfin, de manière plus générale, nous tenons à rappeler qu'entre :

- l'augmentation souhaitée par la DG et la direction locale du nombre de télétravailleurs,
- ceux qui ne pourront pas faire autrement que télétravailler en gardant leurs enfants ,
- les agents qui vont vouloir légitimement poser des congés (parce qu'ils les avaient prévus ou tout simplement pour garder leurs enfants sans avoir à télétravailler),
- la nécessité d'avoir des agents en présentsiels pour exécuter certaines missions (encore plus dans les SIP avec la campagne IR qui va débiter, mais pas que...),
- la fracture entre télétravailleurs et agents en présentsiels qui ne fait que s'aggraver par endroit,

**La situation des services, qui est déjà très difficile depuis un an, risque très vite de devenir ingérable et explosive.**

**Afin de matérialiser de façon encore plus concrète le mécontentement des agents, un appel intersyndical à la grève (Solidaires, CGT, FO) va être lancé pour le 10 mai 2021 et une HMI en visio, tenue par nos secrétaires généraux nationaux, est d'ores et déjà programmée pour le jeudi 8 avril à 14h30.**

Nous reviendrons vers vous à ce sujet mardi ou mercredi prochain (6 ou 7 avril 2021).

*Comme à l'accoutumée, faites-nous remonter notamment via la balf toute question et/ou les éventuelles difficultés que vous rencontrez.*

*solidairesfinancespubliques.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr*

Portez-vous bien, soyons toutes et tous vigilants : prenez soin de vous et de vos proches.

Le bureau de section.